

Interview avec l'Ambassadeur Yves Doutriaux, chef de la Délégation française à l'OSCE

Le deuxième Sommet de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe, à laquelle devait succéder l'OSCE, eut lieu à Paris en Novembre 1990. Lors de cette occasion historique, peu de temps après la fin de la Guerre Froide, les Pays de la CSCE ont renouvelé leur attachement aux principes fondateurs de la CSCE/OSCE, contenus dans l'Acte Final d'Helsinki de 1975.

Dans cet entretien, l'Ambassadeur Yves Doutriaux, chef de la Délégation française à l'OSCE, répond à des questions concernant le rôle de la CSCE/OSCE tout au long des 15 ans qui ont suivi la signature de la Charte de Paris et l'avenir de l'Organisation.

Q: La Charte de Paris a été signée après l'effondrement du communisme, à la suite de la vague de révolutions qui a bouleversé les pays situés de l'autre côté du « rideau de fer ». C'est un document très optimiste qui parle de relations « fondées sur le respect et la coopération » et d'une « nouvelle ère pour la démocratie, la paix et l'unité en Europe. » Que pensez-vous d'un tel optimisme au vu des conflits qui ont éclaté peu de temps après?

R: Il y a quinze ans, la Charte de Paris consacrait l'établissement d'une nouvelle Europe des droits de l'homme, de la démocratie et des libertés. Comment reprocher l'optimisme ou plutôt l'espérance des dirigeants et des peuples de cette nouvelle Europe de la fin de la guerre froide !

Pour autant, les signataires de la Charte n'ont pas minimisé les difficultés de la transition vers la démocratie. D'où l'appel à la protection de l'identité des minorités nationales. D'où la référence aux dangers menaçant la stabilité de nos sociétés (violations de l'intégrité territoriale, pressions exercées sur l'extérieur, terrorisme, drogue...). D'où enfin la création d'instruments, tel le centre de prévention des conflits ou le comité des hauts fonctionnaires (ancêtre du Conseil Permanent) qui peut débattre de questions urgentes lors de réunions supplémentaires en vue de prendre des mesures appropriées...

Q: Selon vous, comment la CSCE/OSCE et ses états membres ont-ils géré les conflits du début des années 1990 ainsi que leurs répercussions ? Auraient-ils pu faire plus pour éviter ces conflits ?

R: A posteriori, force est de constater que tout n'a pu être fait pour prévenir les conflits majeurs de l'ex-Yougoslavie, du Caucase ou de Moldavie. Il convient de rappeler que les décisions de la CSCE/OSCE sont adoptées par le consensus des Etats. Notre organisation ne dispose pas du pouvoir d'imposer des mesures, à l'instar du conseil de sécurité qui peut faire appel au chapitre VII de la Charte des Nations Unies et sanctionner les parties jugées responsables d'une agression.

Nous avons tiré les enseignements des sanglants conflits des années 90 : par exemple en ARYM en 2001, l'OSCE, en partenariat avec l'UE et l'OTAN, a su réagir très vite pour prévenir un conflit inter-ethnique notamment en dépêchant des observateurs dans les régions sensibles. Par exemple, récemment la mission en Moldavie a contribué à un accord conduisant à la réouverture des écoles à alphabet latin en Transnistrie. La mission en Georgie a renforcé sa présence en Ossétie du sud pour contribuer à apaiser les tensions entre Ossètes et

Georgiens. En 2005, la mission à Bichkek a apporté son assistance aux responsables kirghizes après les émeutes qui ont fait suite aux élections législatives...

Q: La signature de la Charte de Paris a marqué le début d'un processus d'institutionnalisation qui a transformé la CSCE en OSCE. Quinze ans après, les institutions de l'OSCE et les missions sur le terrain sont-elles capables de faire face aux défis aussi bien nouveaux que traditionnels auxquels est confrontée l'Organisation ?

R: La Charte de Paris a créé les sommets, les conseils ministériels annuels, le comité des hauts fonctionnaires transformé ultérieurement en conseil permanent, l'assemblée parlementaire. Aujourd'hui, comme il est normal dans toute organisation, nous sommes engagés dans un exercice de renforcement de nos institutions et de modernisation du secrétariat. Nous devons nous adapter pour répondre aux défis qui menacent notre espace (terrorisme, traite des êtres humains, antisémitisme, racisme, criminalité organisée...).

Q: Quels ont été, selon vous, les succès les plus significatifs de la CSCE/OSCE depuis 1990 ? Que reste-t-il encore à faire ?

R: L'OSCE est un forum unique de dialogue politique entre les 55, qui peuvent y évoquer toutes les questions qui les préoccupent et qui affectent notre sécurité commune. Notre dialogue s'appuie sur des valeurs et engagements qui ont été développés et précisés depuis l'acte final d'Helsinki puis la Charte de Paris ; par exemple le document de Copenhague de 1990 sur les élections ou le document de Moscou de 1991 sur le mécanisme en matière de droits de l'Homme. L'expérience de l'OSCE en matière d'observation électorale est unique et sert de référence dans le monde.

Nous avons également adopté des documents très significatifs dans le domaine politico-militaire : tel le document de Vienne de 1999 sur les mesures de confiance, le code de conduite sur la démocratisation des forces armées, les documents sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les munitions conventionnelles. Dans le cadre des parties au traité FCE, nous avons signé un accord adapté à Istanbul en 1999. Enfin, il faudrait citer la mise en œuvre effective du traité Ciel ouvert.

Sur le terrain, nous avons mis en place des missions actives dans les domaines les plus variés dans les différentes dimensions de l'OSCE (prévention des conflits, destruction des munitions, lutte contre la corruption, formation de la police, dialogue inter-ethnique, démocratisation, droits de l'homme ...).

Que reste-t-il à faire ? Beaucoup ; la transition démocratique dans un environnement sûr est nécessairement un processus lent susceptible de connaître des à-coups. En outre, nos Etats sont confrontés à de nouvelles menaces auxquelles l'OSCE peut contribuer à faire face. En effet, notre organisation offre un cadre adapté pour échanger nos bonnes pratiques, envisager une assistance technique, promouvoir la mise en œuvre d'instruments internationaux...

Q: Bien que la Charte de Paris ait été rédigée à un moment où le terrorisme n'était pas autant au centre de l'attention internationale qu'il ne l'est aujourd'hui, on y trouve néanmoins une claire condamnation de toute forme de terrorisme. La CSCE/OSCE aurait-elle déjà pu, à ce moment-là, être plus active dans la lutte contre le terrorisme? De quelle manière ?

R: Effectivement, les signataires de la Charte de Paris avaient exprimé leur détermination à œuvrer à l'élimination du terrorisme par la coopération bilatérale et multilatérale. Depuis lors, en 2003, l'unité contre le terrorisme a été créée au sein du secrétariat. L'OSCE a su trouver des « niches » en échangeant nos bonnes pratiques dans des domaines très ciblés : sécurité des containers, des aéroports, des documents de voyage, usage d'Internet par des organisations terroristes (sur proposition de la France) ...

Q: La Charte de Paris – et bien sûr l'Acte Final d'Helsinki – étaient des documents essentiels en leur temps. Sont-ils encore pertinents au 21^{ème} siècle ?

R: La Charte d'Helsinki a démontré sa force en dépit du scepticisme qui prévalait en 1975 ; la Charte de Paris a posé les jalons d'une nouvelle Europe plus unie et plus démocratique. Les engagements auxquels nous avons souscrit n'ont jamais été aussi actuels. Le panel des personnalités éminentes propose d'ailleurs que les 55 confirment à nouveau leurs engagements fondamentaux.

Q: La Charte de Paris mentionne également la coopération avec d'autres acteurs internationaux dans le domaine de la sécurité, de la démocratie et des droits de l'homme. Quel rôle l'OSCE devrait-elle jouer aux côtés de tels acteurs ? A-t-elle la possibilité d'agir là où d'autres organisations ne le peuvent pas ?

R: L'OSCE est une organisation régionale unique en ce sens qu'elle rassemble un très grand nombre d'Etats membres, qu'elle est compétente pour traiter de tous les aspects de la sécurité. Elle a mis en place des missions de terrain, des institutions et des mécanismes aux mandats variés, susceptibles d'offrir une assistance aux Etats participants dans de nombreux domaines (élections, assistance législative, protection des minorités, médias, réponses aux nouvelles menaces...). Seule organisation régionale au sens du chapitre VIII de la charte des Nations Unies, l'OSCE oeuvre en complémentarité avec les autres organisations régionales, tels le Conseil de l'Europe ou l'Union Européenne.

En fait, le travail ne manque pas et nos différentes organisations régionales, dont les mandats ne coïncident d'ailleurs pas, oeuvrent en harmonie pour répondre aux nombreux défis auxquels sont confrontés nos pays.

Q: Le dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OSCE a eu lieu en 1999. L'absence d'un Sommet depuis lors constitue-t-elle une entrave à l'efficacité ou à la crédibilité de l'OSCE ?

R: Il est utile de rappeler que les Ministres des Affaires Etrangères de nos pays se réunissent chaque année pour définir nos priorités et stratégies. En dépit de l'absence de sommet depuis Istanbul en 1999, l'OSCE a développé ses activités sur de nombreux fronts : adoption de documents de stratégies contre les défis du 21^{ème} siècle ou pour la bonne gouvernance, création de l'unité anti-terroriste, du représentant contre la traite des êtres humains, engagements pris par les Etats contre l'antisémitisme et le racisme, adoption et mise en œuvre de documents sur la destruction des munitions... Sur la base des recommandations du panel des personnes éminentes, l'OSCE est aujourd'hui engagée dans un exercice de renforcement de son efficacité afin de consolider la confiance de tous les Etats participants dans l'organisation.

Le moment venu, effectivement, un sommet serait bienvenu pour endosser tous les acquis et envisager l'avenir.

Q: Pour finir, quelles sont les attentes de votre pays, la France, face au prochain Conseil Ministériel à Ljubljana et à l'avenir de l'OSCE ?

R: A Ljubljana, nous espérons qu'il nous sera possible de réitérer l'ensemble de nos engagements et de rétablir la confiance de tous dans notre organisation. Nous espérons que les 55 pourront auparavant se mettre d'accord sur leur quotes-parts financières pour les années à venir, afin que l'organisation puisse continuer de développer normalement ses activités dans tous les domaines où elle bénéficie d'avantages comparatifs. L'enjeu est important. Nous faisons confiance à la présidence de la Slovénie pour nous conduire vers un consensus à Ljubljana. Ma délégation y apporte tout son concours, en pleine concertation avec nos partenaires de l'Union Européenne.